

Les Wallons et le vote obligatoire

*Qui irait encore voter aux élections communales,
régionales, fédérales et européennes ?*

Conrad Meulewaeter
Vincent Jacquet
Min Reuchamps

Les Wallons, tout comme le reste des Belges, ont l'obligation de se rendre aux urnes à chaque scrutin, pour toutes les élections. Si une telle obligation est – devenue – rare à l'échelle de la planète où on n'en trouve trace, assortie ou non de sanction, que dans trente et un États ou partie d'État¹, les électeurs en Belgique doivent s'y plier depuis 1893², même si dans les faits tous ne participent au scrutin. Une question au cœur de la démocratie représentative doit dès lors être posée puisque cette représentation repose sur la participation des électeurs : qui irait encore voter aux élections, si le vote n'était plus obligatoire ?

Les données recueillies par le Baromètre social de la Wallonie permettent d'offrir une réponse à cette interrogation. Une question de cette enquête a sondé explicitement le comportement électoral hypothétique des Wallons, en l'absence d'obligation d'aller voter. De manière inédite³, ce n'est pas une question générique « Si le vote n'était plus obligatoire en Belgique, iriez-vous encore voter aux élections ? » qui a

¹ L'*International Institute for Democratic and Electoral Assistance* (IDEA) en dresse périodiquement la liste. Selon des modalités d'application et de sanction qui peuvent varier fortement, on trouve à l'heure actuelle une obligation d'aller voter en Argentine, en Australie, en Belgique, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en République démocratique du Congo, au Costa Rica, à Chypre, en République dominicaine, en Egypte, aux États-Unis (uniquement dans l'État de Géorgie, stipulé dans la *Constitution of Georgia* de 1777, mais assorti d'aucune sanction), en Equateur, aux Fiji, au Gabon, en Grèce, au Guatemala, au Honduras, au Liban, au Liechtenstein, au Luxembourg, au Mexique, au Nauru, au Panama, au Paraguay, au Pérou, à Singapour, en Suisse (uniquement dans le canton de Schaffhouse), en Thaïlande, en Turquie et en Uruguay. Voy. pour plus de détails la banque de données de l'IDEA, disponible en ligne : http://www.idea.int/vt/compulsory_voting.cfm.

² Min Reuchamps, Didier Caluwaerts et Frédéric Bouhon ont exposé dans une contribution récente les dimensions historiques, juridiques et politiques du vote obligatoire en Belgique (2012). Cette thématique revient régulièrement au-devant du débat politique, en particulier en France, ainsi qu'en atteste notamment l'ouvrage collectif récent coordonné par Anissa Amjahad, Jean-Michel De Waele et Michel Hastings (2011).

³ Jusqu'à présent, les enquêtes électorales ISPO/PIOP (1991-2010) et l'enquête pré- et post-électorale PARTIREP (2009) ne posaient qu'une seule question générique sur le comportement électoral hypothétique : Schiffino et Aish (1999), De Winter *et al.* (2003), Dandoy *et al.* (2007) et Hooghe et Walgrave (2010).

été posée aux répondants, mais quatre questions afin de traiter spécifiquement chaque niveau de pouvoir : communal, régional, fédéral et européen⁴.

Pour analyser ces données originales à propos du comportement électoral des Wallons, nous revenons, dans un premier temps, sur le contexte historique et juridique du vote obligatoire en Belgique et en Wallonie afin d'ensuite faire état des hypothèses classiques sur les conséquences politiques de cette obligation. Sur cette base, nous présentons les données du Baromètre social de la Wallonie récoltées en 2013 dont nous approfondissons l'analyse, dans la quatrième section, à l'aide de modèles multivariés. Ce cheminement progressif nous permet en conclusion de répondre à la question : qui irait encore voter aux élections communales, régionales, fédérales et européennes ?

1. Le vote obligatoire en Belgique et en Wallonie

En instaurant le vote obligatoire en 1893, avec une première application lors des élections de 1894, la Belgique fait figure de précurseur. Si l'introduction du vote obligatoire est simultanée à l'introduction du suffrage universel masculin avec vote plural, l'instauration d'une obligation de se rendre aux urnes n'est pas seulement le corollaire de l'extension du suffrage. La lutte contre l'abstentionnisme et la crainte des électeurs radicaux, accompagnées de considérations stratégiques et philosophiques, constituent les raisons principales du vote obligatoire en Belgique, comme dans plusieurs autres pays par la suite (Lijphart 1997). Comme le rappelle Xavier Mabilie (2010) :

À droite, les partisans de l'obligation de vote y voyaient un facteur de mobilisation d'électeurs modérés, censément plus enclins à ne pas participer, contrairement aux éléments dits extrémistes. [...] Les socialistes, que la droite taxait d'extrémistes, étaient partisans de l'extension du droit de suffrage, mais aussi de l'obligation de vote, considérant qu'il s'agissait là tout à la fois d'un droit et d'un devoir.

Ainsi, si la période du suffrage censitaire de 1831 à 1893 avait été caractérisée par un important taux d'abstention, avec une certaine fluctuation d'élection en élection allant de 14% en 1843 à 65% en 1855 pour les élections législatives (Gilissen 1958 : 108-109), l'instauration du vote obligatoire apporte un changement immédiat : de 27% en 1890 et 16% en 1892, l'absentéisme tombe à 6,5% en 1894 (Mabilie 2011 :

⁴ Une question spécifique n'a pas été posée pour le niveau provincial, qui connaît également des élections directes. Comme les élections provinciales se tiennent le même jour que les élections communales, il est cependant possible de pouvoir d'avancer que les résultats pour le niveau communal peuvent être étendus au niveau provincial.

171). Aujourd'hui, cet effet continue à se faire sentir puisque les démocraties qui reposent sur une obligation de voter, même non assortie de sanction, connaissent un taux d'abstention plus élevé. C'est d'ailleurs le dispositif électoral qui a l'impact positif le plus prononcé sur la participation électorale (Smith 2005 : 23-26). En Belgique, le taux de participation avoisine de manière relativement stable les 90% (Verjans 2009), même si des études récentes montrent que le taux effectif de participation, c'est-à-dire le rapport entre l'ensemble des électeurs possibles – y compris les résidents non Belges qui pourraient s'inscrire comme électeurs – et les électeurs qui rendent un vote valable – et donc ni nul, ni blanc – est nettement plus bas, en particulier dans les quartiers socio-économiquement moins favorisés (De Maesschalck 2013).

À cet égard, on peut relever que l'obligation de voter en Belgique n'est pas absolue. D'une part, les sanctions ont, dès la fin du XIX^e siècle, toujours été appliquées avec modération (Dumont 2004 : 41-44). Les opposants au vote obligatoire estimaient d'ailleurs que cette mesure serait inefficace, car impraticable en raison de la complexité des contrôles à effectuer (Levert 2001). À l'heure actuelle, bien que peu appliquées en pratique (Uyttendaele 2011 : 170), des sanctions sont toujours possibles en application des articles 207 à 210 du Code électoral qui prévoient des amendes et surtout la radiation des listes électorales pour dix ans à la suite d'au moins quatre abstentions non justifiées dans un délai de quinze années, ce qui en outre entraîne l'impossibilité pour la personne radiée des listes électorales de recevoir une nomination, une promotion ou distinction, d'une autorité publique (Reuchamps *et al.* 2012 : 391-392).

D'autre part, l'obligation de voter n'implique pas l'obligation de voter valablement. Il s'agit donc uniquement d'une obligation de se rendre aux urnes. Cette nuance a régulièrement divisé les philosophes libéraux. D'un côté, la philosophe Justine Lacroix (2007) estime qu'il est possible de réconcilier libéralisme et obligation de voter, en deux étapes, car la liberté absolue n'existe pas et peut par conséquent être aménagée pour maintenir l'ordre social notamment au travers les libertés fondamentales et surtout l'obligation de voter ne viole pas les libertés individuelles puisqu'elle impose seulement le déplacement au bureau de vote et non le choix des électeurs – ceux-ci disposant du droit de voter blanc ou voter nul. De l'autre, la philosophe Annabelle Lever (2008 et 2009) réplique, elle aussi en défense du libéralisme, que la liberté individuelle des citoyens prime sur les autres valeurs de la démocratie, en ce compris l'égalité, et surtout l'abstention doit être vue comme un droit ; cette forme d'expression électorale étant d'ailleurs préférable au vote blanc ou au vote nul, voire au vote aléatoire.

Le droit belge permet précisément toutes ses formes de vote (Reuchamps *et al.* 2012 : 390-391). La Constitution belge, depuis 1893, ne consacre que le caractère obligatoire et secret du vote en son article 62, alinéa 3, pour la Chambre des représentants et son article 68, paragraphe 2 pour le Sénat, disposition qui disparaît

avec la réforme du Sénat en une assemblée non élue directement. La règle du vote obligatoire ne s'arrête toutefois pas au Parlement fédéral. Les élections communales, régionales et européennes connaissent cette obligation en Belgique. L'article 26*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles impose le vote obligatoire pour les élections du Parlement wallon et du Parlement flamand. L'obligation de voter est par ailleurs inscrite dans les décrets relatifs aux élections provinciales et communales qui ont été adoptés par les trois Régions⁵. Enfin, le vote obligatoire est également appliqué pour l'élection du contingent belge de députés européens⁶.

Cette obligation incombe également à deux catégories d'électeurs spécifiques : d'une part, des électeurs étrangers qui résident sur le territoire belge et, d'autre part, des Belges établis durablement à l'étranger. Les premiers peuvent s'inscrire comme électeur aux élections communales, mais s'ils font cette démarche, ils tombent alors sous le coup du droit commun, c'est-à-dire l'obligation de vote, qui s'applique également aux ressortissants non belges de l'Union européenne qui ont établi leur résidence effective en Belgique et qui ont choisi d'acquérir la qualité d'électeur pour l'élection du Parlement européen. Les seconds sont également soumis à cette obligation, s'ils sont inscrits au registre de la population tenu dans les postes diplomatiques ou consulaires de carrière belges à l'étranger et, comme pour tous les autres électeurs, s'ils remplissent les conditions d'électorat (Orban 2012). L'ensemble des personnes qui vivent en Wallonie est donc soumis au vote obligatoire. Il nous faut maintenant interroger les conséquences politiques de cette règle.

2. Et si le vote n'était plus obligatoire ?

L'originalité des données du Baromètre social de la Wallonie réside dans le fait que la question du vote obligatoire, et plus spécifiquement de la participation électorale ou non en l'absence de cette règle, a été posée pour les quatre niveaux de pouvoir. Les répondants ont ainsi été invités à répondre à quatre questions hypothétiques, en ayant plusieurs possibilités de réponse. À la question « Si le vote n'était plus obligatoire en Belgique, iriez-vous encore voter aux élections communales, régionales, fédérales et européennes », les personnes interrogées avaient la possibilité de répondre « toujours », « souvent », « parfois » ou « jamais ». En analysant le tableau 1 ci-dessous, l'on peut observer que la distribution entre les quatre niveaux de pouvoir est relativement similaire, mais avec certaines différences.

⁵ Voy., pour la Région wallonne, l'article 4111-1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

⁶ Article 39, alinéa 1^{er}, 1^o, de la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen.

TABLEAU 1 : DISTRIBUTIONS DES VARIABLES

	Communales	Régionales	Fédérales	Européennes
Toujours	60,8%	55,3%	56,1%	50,2%
Souvent	10,3%	11%	9,9%	9%
Parfois	7,6%	9,3%	9,4%	12,4%
Jamais	21,3%	24,4%	24,6%	28,4%
N	1237	1221	1226	1224

LEGENDE : DONNEES BSW 2013, PONDEREES POUR L'AGE, LE GENRE ET LE NIVEAU D'EDUCATION

On peut observer que ce sont les élections les plus proches géographiquement des citoyens qui récoltent le plus grand intérêt. En effet, si l'on postule que les niveaux régionaux et fédéraux se ressemblent dans leur distribution, plus les assemblées à élire sont éloignées, moins les Wallons se déplaceraient le jour des élections, si le vote n'était plus obligatoire. L'on peut également remarquer que les deux catégories intermédiaires – souvent et parfois – sont relativement peu utilisées par les répondants. Ceci laisse supposer que les Wallons ont un avis assez tranché sur la question du vote obligatoire.

Dans le but de répondre à notre question de départ, nous avons combiné ces quatre variables afin d'en obtenir une seule qui permet de décrire l'attitude des Wallons en cas de disparition de l'obligation de se rendre aux urnes lors des élections. Dans un premier temps, nous avons dichotomisé les quatre variables. Nous avons donc pour chaque niveau d'élection deux catégories de Wallons : d'une part ceux qui ne seraient pas affectés par la suppression du vote obligatoire en décidant de se rendre « toujours » aux élections et d'autre part, ceux qui ne continueraient pas dans cette tradition, en décidant d'aller voter « souvent », « parfois » et « jamais » lors des élections. Cette dichotomisation a également l'avantage méthodologique de produire une distribution équilibrée.

TABLEAU 2 : DISTRIBUTION DES VARIABLES DICHOTOMISEES

	Communales	Régionales	Fédérales	Européennes
Toujours	60,8%	55,3%	56,1%	50,2%
Pas toujours	39,2%	44,7%	43,9%	49,8%

SOURCE : DONNEES BSW 2013, PONDEREES POUR L'AGE, LE GENRE ET LE NIVEAU D'EDUCATION

Dans un deuxième temps, nous avons combiné ces quatre variables dichotomisées pour en obtenir une seule, afin d'avoir une vue globale. Nous avons donc repris dans une première catégorie toutes les personnes de l'échantillon qui avaient répondu vouloir « toujours » aller voter pour tous les niveaux de pouvoir si le vote obliga-

toire venait à disparaître en Belgique. La seconde catégorie reprend toutes les personnes qui ne remplissent pas la condition requise pour entrer dans la première catégorie. Ces personnes ont donc exprimé, au moins pour un des quatre niveaux, ne pas vouloir aller « toujours » voter aux élections, si ce n'était plus obligatoire. Nous avons exclu de notre analyse les personnes qui n'avaient pas répondu à l'une des quatre questions.

TABLEAU 3 : DISTRIBUTION DE LA VARIABLE DEPENDANTE

<i>Toujours, toutes les élections</i>	<i>Pas toujours, toutes les élections</i>
46,6%	53,4%

SOURCE : DONNEES BSW 2013, PONDEREES POUR L'AGE, LE GENRE ET LE NIVEAU D'EDUCATION

À la lecture du Tableau 3, il apparaît que moins de la moitié des Wallons continueraient, dans la tradition du vote obligatoire, à voter toujours à tous les niveaux de pouvoir. Ces résultats témoignent de la discipline dont fait preuve une partie de l'électorat wallon qui, si elle le pouvait, n'irait plus voter aux élections mais qui continue à respecter la norme malgré le peu de sanctions, comme nous l'avons montré ci-dessus. En effet, élection après élection, environ 90% des Belges qui ont le droit de vote se déplacent pour effectuer leur devoir d'électeur, mais il semble que si le législateur décidait d'abroger cette norme, ils ne seraient plus que la moitié à se déplacer « toujours » pour les élections. Dès lors, il nous faut nous interroger sur les caractéristiques des personnes qui, si elles n'avaient pas l'obligation de se rendre aux urnes, n'iraient pas « toujours » voter.

3. Qui irait encore voter et qui n'irait plus voter ?

L'étude du vote obligatoire revient à poser une question cruciale pour la dynamique démocratique, celle de savoir qui voterait et ne voterait pas en l'absence d'une telle obligation. C'est d'ailleurs sur ce registre que repose un argument contemporain en faveur du vote obligatoire. En effet, la pratique démocratique exige une participation (électorale) effective la plus large possible ; l'obligation de voter peut contribuer à nouer ces deux pôles. Ainsi, Robert Dahl suivi par d'autres théoriciens de la démocratie rappelle que « tous les membres d'une démocratie doivent disposer d'opportunités égales et effectives pour faire connaître leurs points de vue sur ce que la politique devrait être » (1998 : 37, notre traduction). Dans cette perspective, il est régulièrement avancé que plus la participation est grande, plus la démocratie est forte (Verba et Nie 1972 : 1). Le vote obligatoire peut donc contribuer à renforcer cette dynamique, d'autant plus que plusieurs études ont montré qu'« une faible participation électorale dissimule toujours un 'cens caché' dont les principales

victimes sont les citoyens qui disposent des plus faibles capitaux socio-économiques et culturels » (Amjahad *et al.* 2011 : 7).

Il semble de ce point de vue intéressant d'étudier si certains groupes déclarent qu'ils se rendraient plus toujours aux urnes si la norme était abrogée, en d'autres termes quels types de publics sortiraient du champ politique conventionnel si le vote n'était plus obligatoire. De nombreux politologues expliquent en effet que le fait de se rendre ou non aux urnes est structurellement lié aux groupes d'appartenances dans lequel les citoyens sont insérés ainsi qu'une série d'attitudes par rapport à la politique et au monde social (Bréchon 2006). Le fait d'appartenir à une catégorie sociale donnée et d'avoir des caractéristiques particulières aurait une influence importante sur la probabilité de se rendre aux urnes. À ce titre, un élément semble central à de nombreuses études sur la participation politique en général (Verba *et al.* 1995) et au vote en particulier (Hooghe et Pelleriaux 1998) : l'influence du niveau d'éducation. Pour le dire simplement, plus le niveau d'éducation, exprimé en termes de plus haut niveau d'étude obtenu, est important, plus le niveau de participation politique sera important. Le niveau d'éducation influence toute une série de facteurs dont en premier lieu celui de l'intérêt pour la politique. Il s'agit donc d'un modèle en deux temps. (Verba *et al.* 1995 : 358-363). Plus le niveau d'étude est important, plus la personne sera intéressée par la politique, plus elle aura tendance à se rendre aux urnes même si le scrutin n'est plus obligatoire. L'effet est bien sûr direct par le fait que l'école fournit les principales ressources intellectuelles pour prendre part et comprendre les enjeux politiques, mais également indirects puisque les personnes avec un haut niveau d'étude fréquenteront des lieux où la participation (électorale) est favorisée et bénéficieront de ressources plus importantes.

Ces éléments sont mobilisés par certains tenants du vote obligatoire pour justifier leur position (Lijphart 1997). Ils prétendent que rendre le vote obligatoire aurait pour conséquence de minimiser les inégalités politiques, car il oblige l'ensemble des citoyens, et pas seulement les plus privilégiés qui sont également les plus intéressés par la politique, à faire entendre leur voix à échéance régulière. À l'inverse, d'autres politologues remettent en cause cet effet égalisateur du vote obligatoire (Quintelier *et al.* 2011). L'objet de ce texte n'est pas d'étudier si l'argument de l'égalisation de la participation électorale est fondé ou non d'un point de vue normatif, mais d'observer si, à travers leurs réponses à un questionnaire, certains segments de la population déclarent qu'ils continueraient à aller voter ou non. La Wallonie est un cadre très intéressant, car il est possible d'étudier en situation de vote obligatoire, quelles seraient les conséquences de l'abrogation de la norme.

À ce titre, nous allons étudier l'influence de toute une série de variables individuelles, c'est-à-dire de caractéristique des personnes, afin de déterminer quelles parties de la population auraient moins tendance à se rendre aux urnes. Trois groupes de variables peuvent être distingués (qui constitueront les trois blocs de notre analyse

de régression). Il s'agit de dresser différentes hypothèses qui seront soit confirmées, soit infirmées au vu des résultats de l'analyse des données.

Premièrement, les variables sociodémographiques sont classiquement mises en relation avec la volonté de voter (Wolfinger et Rosenstone 1980). Comme nous l'avons déjà mentionné, plus une personne possède un niveau d'étude importe, plus elle sera amenée à toujours aller voter. L'âge pourrait également avoir une influence, car les personnes socialisées avant les années soixante sont plus attachées aux institutions politiques traditionnelles et seraient moins enclines à se priver du droit de vote. La question du genre est plus discutée ; en effet certains considèrent que comme les femmes sont tendanciellement moins intéressées et actives du point de vue politique, elles auraient tendance à moins se rendre aux urnes. À l'inverse, d'autres expliquent que les femmes sont plus attachées aux normes, et que si le vote n'était plus obligatoire, elles continueraient à aller voter (Mayer 2012). Enfin, le revenu est généralement lié à la participation électorale puisqu'il permet aux personnes de disposer de ressources nécessaires pour la participation électorale, même si c'est moins le cas pour le vote que pour les autres modes de participation politique. Ces différentes variables sont très généralement liées au vote, mais comme de nombreux politologues l'ont montré, elles exercent une influence indirecte sur la participation électorale, car elles influent sur d'autres facteurs psychosociaux qui déterminent plus directement l'attitude envers la politique.

Deuxièmement, les pratiques sociales et politiques des acteurs peuvent avoir une influence sur leur volonté d'aller voter. La question de la pratique religieuse est très régulièrement discutée et sera testée dans le modèle. Mais plus fondamentalement, nous observerons si le fait d'être membre d'associations influe sur la volonté de se rendre aux urnes. La littérature sur le capital social a en effet mis en évidence que plus une personne est insérée dans des réseaux sociaux, plus elle aura de chance de participer politiquement. Cet effet est toutefois généralement moins important pour le vote que pour les autres modes de participation politique (Verba *et al.* 1995). Enfin, nous observerons si le fait de se mobiliser a une influence sur la volonté d'aller voter. C'est évidemment un peu tautologique, mais les politologues montrent que les différentes formes de participation politique sont liées et que les citoyens actifs politiquement mobilisent plusieurs canaux simultanément.

Troisièmement, le fait de se rendre aux urnes si le vote n'était plus obligatoire est corrélé aux opinions et attitudes politiques de la population (Schiffino et Aish 1999). Il s'agit moins ici des pratiques que d'opinions et des attitudes des participants envers le système politique et certaines de ses composantes. Le fait de se sentir à gauche ou à droite, proche d'un parti politique a-t-il une influence sur le fait de se rendre aux urnes ? Plus profondément, l'attitude générale du citoyen envers le système politique, sa confiance dans le système poussent-ils le citoyen wallon à continuer à aller voter si ceci n'était plus obligatoire ? Comme l'indique Schiffino et Aish, il est possible de faire l'hypothèse que plus une personne aura confiance dans

les institutions, plus elle sentira qu'elle a une influence sur le système, plus elle se déclarera intéressée par la politique et se rendra aux urnes de façon volontaire. Il est généralement supposé que le sentiment d'efficacité politique interne a une influence sur le fait de se rendre aux urnes. C'est-à-dire plus une personne a l'impression qu'elle peut peser sur le système, que par ses actions elle peut faire évoluer le contenu des politiques publiques, plus elle aura tendance à prendre part aux formes de participation conventionnelles dont l'élection est l'élément central. Dans la section suivante, nous étudions l'influence de ces différentes variables.

4. Analyses et résultats

Afin de tester les différentes hypothèses présentées ci-dessus, nous avons réalisé une régression logistique sur notre variable dépendante : le fait de continuer dans la tradition du vote obligatoire ou non. Ce type de technique permet d'introduire en même temps plusieurs variables indépendantes qui sont de possibles facteurs explicatifs de la variable dépendante étudiée. Cette technique permet aussi de connaître le poids que peut avoir une variable particulière dans l'explication de la variable dépendante, en la comparant aux autres.

Nous avons choisi d'introduire les variables en plusieurs phases dans le modèle explicatif que nous allons tester. Cette procédure permet de mettre en évidence certaines variables qui, dans un modèle plus restreint, peuvent significativement expliquer la variation dans la variable dépendante mais qui dans le modèle complet disparaissent au profit d'autres variables. Chacun des blocs de la régression correspond aux hypothèses formulées dans la section précédente.

INSERER TABLEAU REGRESSION ICI

En analysant le premier modèle, qui reprend le premier bloc de variables, nous pouvons confirmer l'influence de l'éducation, de l'âge, et du revenu sur le fait de continuer dans la tradition du vote obligatoire. Toutes ces relations sont positives, ce qui signifie que plus le Wallon est éduqué, plus il est âgé et plus il a de revenus, plus grandes sont ses chances de continuer à aller voter « toujours » à tous les niveaux de pouvoir. Nous ne pouvons par contre évoquer l'influence du genre. Il semble, d'après nos données, que le fait d'être un homme ou une femme aurait peu d'influence sur la probabilité de se rendre aux urnes si le vote n'était plus obligatoire. Ceci signifie que sur la dimension du genre nos données ne montrent pas d'inégalité dans l'emploi de ce mode de participation.

Nous avons ensuite testé le deuxième modèle qui reprend les variables liées aux pratiques politiques et sociales des Wallons. Nous retrouvons ici un effet limité, mais significatif, de la pratique religieuse sur la variable dépendante. Il semble donc que les Wallons très pratiquants soient plus enclins à aller « toujours » voter à toutes

les élections que les non pratiquants. Ceci corrobore les conclusions d'autres études réalisées sur ce sujet (De Winter *et al.* 2003). Nous constatons aussi l'importance du capital social⁷, cette variable étant très significativement et positivement liée à notre variable dépendante. Plus le Wallon est membre d'associations, ou a été membre par le passé, plus il ira « toujours » voter à toutes les élections. Enfin, en comparant les personnes qui ne se mobilisent jamais pour faire entendre leur voix face à ceux qui le font souvent, ce sont ces derniers qui continuent dans la tradition. Il s'agit ici d'une autre forme de participation politique, qui pourrait être corrélée avec la participation politique traditionnelle, le fait d'aller voter.

Le troisième bloc, qui correspond au troisième modèle dans le Tableau 4, reprend les variables d'opinions et d'attitudes politiques. Premièrement les personnes qui se sentent proches d'un parti ont plus de chances d'aller « toujours » voter à toutes les élections que celles qui ne se sentent pas proches d'un parti. Par contre, le fait d'être de gauche ou de droite ou le fait d'être bien ou mal informé n'a aucune influence sur notre variable dépendante. De manière moins surprenante, ce sont aussi les personnes qui ont le moins confiance dans les institutions judiciaires et politiques qui ont le moins de chance d'adopter le comportement électoral traditionnel. Par contre, le fait de ne pas avoir confiance en ses proches (famille, amis, voisins,...) n'a pas d'effet sur le comportement électoral en cas de disparition de l'obligation de voter. La variable d'efficacité interne montre quant à elle que ce sont les personnes qui ont l'impression de « pouvoir influencer les choses » qui continueraient dans la tradition du vote obligatoire. Plus surprenant, le fait d'avoir l'impression d'être entendu n'influe pas sur notre variable dépendante.

Enfin, nous avons inclus dans le quatrième bloc de variables l'intérêt politique ainsi que la perception de l'influence des institutions politiques dans la vie des Wallons. Dans les deux cas, nous trouvons une relation positive et fortement significative. Comme mentionné plus haut, ce sont les personnes les plus intéressées par la politique qui iraient « toujours » voter à toutes les élections. Ce sont aussi ceux qui perçoivent l'importance de l'influence des institutions qui adopteraient le même type de comportement.

Lorsque nous prêtons attention au modèle complet, le cinquième modèle qui reprend l'ensemble des variables, il n'est pas surprenant de voir l'influence de certaines variables disparaître. En effet, certains effets disparaissent au profit d'autres variables qui, parce qu'elles sont proches, absorbent l'effet. C'est par exemple le cas de la variable d'éducation qui, mise avec l'intérêt politique, disparaît. Cela ne veut pas dire que l'éducation n'a pas d'effet, bien au contraire, cela démontre la corrélation entre ces deux variables, l'une allant très souvent de pair avec l'autre. Parmi les

⁷ Mesuré comme étant le nombre d'associations (sportives, culturelles,...) desquelles le répondant est, ou a été, membre.

variables sociodémographiques, seul l'âge continue à jouer un rôle significatif. Le capital social continue également à avoir de l'influence sur la variable dépendante : toute chose étant égale par ailleurs, une personne étant membre d'une ou plusieurs associations a plus de chances d'aller « toujours » voter à toutes les élections. Le fait de se sentir proche d'un parti joue un large effet sur le comportement électoral. La confiance envers les institutions a également un effet significatif et positif. C'est bien évidemment l'intérêt politique qui a l'effet le plus grand, et très significatif, sur notre variable dépendante. Ces deux derniers facteurs explicatifs comptent parmi les plus importants. Restent l'influence perçue des institutions et l'efficacité politique interne qui sont également significatives.

En somme, qui sont ces Wallons qui iraient « toujours » voter, à toutes les élections? L'analyse multivariée nous montre clairement que ce sont les Wallons les plus éduqués, les plus dotés de capital social, les plus intéressés, les plus confiants qui ne modifieraient pas leur comportement si l'obligation de vote introduite en 1893 était abrogée. À l'inverse, cela veut dire aussi que si le législateur venait à supprimer le vote obligatoire en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie, cela reviendrait à exclure toute une catégorie de personne qui ne se verrait dès lors plus directement représentée dans les Assemblées parlementaires du Royaume. Le simple fait d'obliger les Wallons à aller voter garantit une représentation représentative des citoyens de la Région.

5. Différences entre niveaux de pouvoir

Jusqu'à présent, la question de la participation électorale a été traitée de façon agrégée, comme le font d'ailleurs la plupart des études liant caractéristiques individuelles et abstention. La question était de savoir qui continuerait à aller voter toujours à toutes les élections si le vote n'était plus obligatoire. Mais les données du Baromètre social de la Wallonie offrent la possibilité d'approfondir l'étude de ce comportement électoral à partir d'un autre élément : celui du vote multiniveau. Il semble en effet pertinent de se demander si les personnes ont des attitudes différentes en fonction des différents niveaux de pouvoirs. En d'autres termes, les Wallons se rendraient-ils aux urnes de façon différenciée aux élections communales, régionales, fédérales et européennes ? Cette variable complexifie la question de la participation électorale puisqu'elle n'est plus abordée de façon abstraite, mais de façon plus ancrée, par rapport à un niveau de gouvernance déterminé. Nous traiterons cette question en deux temps, d'abord d'un point de vue global, ensuite d'un point de vue plus spécifique en explorant les différences entre niveaux de pouvoirs.

Il est possible de distinguer dans l'échantillon quatre groupes de citoyens. Les deux premiers sont bien connus. 45,5% des personnes prétendent qu'elles iraient toujours voter à toutes les élections. Il s'agit du groupe de personnes que nous avons décrit dans la section précédente, constituant le réservoir de base de la participation

si le vote n'était plus obligatoire. 18,7% des Wallons ne se rendraient jamais voter à aucune des élections. Il s'agit de personnes se situant en dehors du champ politique traditionnel qui déserteraient toujours les isolements si elles le pouvaient. Mais un troisième groupe semble particulièrement intéressant, celui des personnes qui iraient toujours voter à certaines élections, mais pas à toutes. Par exemple, elles se rendraient toujours aux élections régionales, mais parfois aux élections communales, nationales et européennes. Le quatrième groupe est composé des autres.

TABLEAU 5 : DISTRIBUTION DU VOTE MULTINIVEAU

	Effectif	Pourcentage
Toujours à toutes les élections	559	46,6%
Jamais à toutes les élections	213	17,7%
Vote différencié	236	19,7%
Autres	192	16%
Total	1199	100%

SOURCE : DONNEES BSW 2013, PONDEREES POUR L'AGE, LE GENRE ET LE NIVEAU D'EDUCATION

Le troisième groupe donne à voir une réalité encore peu connue des systèmes multi-niveaux. La thématique de l'intermittence du vote a déjà été abordée dans certains travaux français d'un point temporel. Muxel dissocie ainsi les personnes qui ne votent jamais qui proviennent des couches les moins favorisées de la société des personnes qui votent de temps en temps qui sont plus des jeunes, avec un niveau d'étude plus important que le premier groupe (2007). En distinguant les abstentionnistes « hors-jeu » des abstentionnistes « dans le jeu », cette auteure explique que le refus de voter des seconds est moins la marque d'une apathie ou d'un désintérêt envers la politique que la manifestation d'un mécontentement envers l'offre politique, soit l'abstention comme un mode de participation à part entière. Mais ces études abordent peu pourquoi certaines élections sont plus plébiscitées que d'autres. Les données du Baromètre social de la Wallonie montrent qu'il existe, potentiellement, une intermittence du vote liée aux différents niveaux de pouvoirs. Ceci nous amène à notre seconde approche en fonction des différents niveaux de pouvoirs.

Comme l'avait montré le Tableau 1, il semble que les citoyens préfèrent le niveau communal, ensuite les niveaux régional et fédéral et pour finir le niveau européen. Ces éléments peuvent remettre en question la littérature anglo-saxonne du *second-*

order election. À la suite du premier scrutin européen 1979, Reif et Smith ont développé cette théorie pour analyser le lien entre les différentes élections (1980). Ils expliquent que les élections européennes, régionales, locales sont des élections de second ordre par rapport aux élections nationales. Les électeurs les tiendraient pour moins importantes et réaliseraient leur choix électoral en fonction de leur évaluation de la politique nationale. Ces élections de second ordre se caractériseraient dès lors par un degré plus faible de participation, de meilleurs scores pour les petits partis, la défaite des partis des majorités nationales. Cette perspective a été largement critiquée par des auteurs analysant tant le niveau européen que régional en montrant que les espaces politiques étaient plus indépendants et pouvait s’y développer une logique politique propre (Schakel et Jeffery 2013). Mais quand est-il dans le cadre wallon ?

On peut présenter cette réalité en fonction des différentes possibilités de vote différencié. Les possibilités sont distinguées en fonction du niveau au(x) quel(s) les citoyens voteraient toujours. Ces résultats sont proposés par ordre décroissant dans le Tableau 6. Il offre à voir une diversité de panachage possible entre les différents niveaux de pouvoirs, soit treize options de vote différencié. Malgré la proximité géographique des institutions communautaires, c’est le niveau européen qui est le moins plébiscité, ce qui confirme les études sur l’abstention européenne dans les pays où le vote n’est pas obligatoire. Remarquons également que 48% des électeurs différenciés affirment qu’ils se rendraient toujours voter à un seul niveau de pouvoir.

TABLEAU 6 REPARTITION DES VOTES DIFFERENCIES

Élections	Effectif	Pourcentage
Européennes + Régionales	0	0,2%
Européennes + Communales	1	0,3%
Européennes + Régionales + Communales	1	0,3%
Régionales	6	2,5%
Fédérales	7	2,8%
Européennes	7	3%
Fédérales + Régionales	8	3,5%
Fédérales + communales	12	4,9%
Européennes + Fédérales	12	5,2%

Européennes + Fédérales + Communales	16	6,6%
Européennes + Fédérales + Régionales	17	7,1%
Régionales + Communales	29	12,5%
Communales + Régionales + Fédérales	49	20,8%
Communales	71	30,3%
Total	236	100%

SOURCE : DONNEES BSW 2013, PONDEREES POUR L'AGE, LE GENRE ET LE NIVEAU D'EDUCATION

C'est le niveau local qui est le plus plébiscité en Wallonie. Cela peut étonner l'observateur international puisque dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, c'est le niveau qui attire généralement le moins les citoyens (Morlan 1984, Loughlin *et al.* 2011). Le niveau de participation locale est d'ailleurs parfois extrêmement bas comme en Grande-Bretagne où il tourne autour de 25%. Selon Morlan, ces différences sont dues au degré de nationalisation de la politique communale (1984). Plus la politique locale est semblable au niveau national, si bien en termes de partis que d'enjeux, plus le taux de participation se rapprochera du niveau national. C'est la raison qui expliquerait que la participation est beaucoup plus forte en Europe que de l'autre côté de l'Atlantique.

Les résultats du Baromètre social de Wallonie peuvent placer la Wallonie du côté des cas déviants comme le Japon ou la Suisse (Horiuchi 2001). La comparaison la plus intéressante est certainement celle du Luxembourg où le vote est obligatoire. Des chercheurs ont également demandé à travers un sondage d'opinion si les habitants du Grand-Duché se rendraient aux urnes si le vote n'était plus obligatoire. Outre la question des pourcentages, on retrouve une hiérarchie semblable à la Wallonie avec 70% pour les communales, 63% pour les nationales et 57% pour les européennes (Dumont *et al.* 2011). Ces éléments ouvrent une multitude de questions de recherches quant au rôle socialisateur du vote obligatoire, les différences sur le territoire wallon ainsi que la comparaison avec les pays où le vote n'est pas obligatoire. Le sujet est donc loin d'être clos.

6. Conclusion

Les sciences sociales ont souvent une place ambiguë dans l'espace public. La question du vote obligatoire est un bon exemple de ce que peut apporter une enquête

d'opinion au débat politique. En effet, l'obligation de vote fait très régulièrement l'objet de discussion entre intellectuels, politiques, journalistes. Certains y voient la marque d'un manque de confiance dans les citoyens et une obligation infondée qui viendrait mettre en péril la liberté de l'électeur de participer ou non à la désignation des gouvernants. D'autres y voient le cœur du système démocratique qui invite les citoyens, au moins une fois tous les cinq ou six ans, à faire entendre leur voix à travers le choix d'un parti ou d'une personnalité. La tâche des sciences sociales n'est à notre sens pas de trancher entre ces différents arguments, mais de fournir certains éléments sur ce que pourraient être les conséquences d'un choix politique, en l'occurrence le fait de rendre les élections obligatoires ou non.

Premièrement, plus de la moitié de la population wallonne déclare qu'elle adopterait un autre comportement si le vote n'était plus obligatoire. En d'autres termes, seuls 46,6% des répondants prétendent qu'ils ne seraient pas affectés par l'abrogation de l'obligation de vote en Belgique et qu'ils se rendraient toujours voter à toutes les élections. Dès lors, la suppression du vote obligatoire pourrait avoir un effet important sur la participation électorale.

Deuxièmement nous avons montré que se rendre aux urnes n'est pas neutre socialement. Ce sont les plus privilégiés, ceux qui sont le plus insérés dans la société, qui ont le plus confiance dans les institutions qui se rendraient toujours voter. À l'inverse, les personnes plus faibles hésiteraient à user de leur droit de vote. Ces résultats corroborent les analyses réalisées dans les pays où le vote n'est pas obligatoire et où l'on observe ce phénomène de cens caché. Le vote a donc bien un effet égalisateur de la participation électorale en Wallonie. Ceci ne donne pas directement raison à l'une ou l'autre position dans le débat politique, mais éclaire sur les conséquences que pourraient avoir la suppression du vote obligatoire en termes de présence des différentes catégories de la population dans le jeu électoral.

Enfin, et c'est sans doute l'élément le plus novateur de cette étude, nous avons observé que la volonté de se rendre aux urnes n'était pas qu'une attitude abstraite et que dans le cadre de la Belgique fédérale, certains citoyens ont une volonté différente de se rendre aux urnes en fonction des différents niveaux de pouvoir. Ce sont les élections communales, souvent réputées plus proches tant socialement que géographiquement des citoyens, qui sont les plus plébiscitées. Les élections régionales et fédérales sont semblables et c'est le niveau européen qui mobiliserait moins le citoyen wallon. Ces éléments sont particulièrement intéressants puisqu'ils témoignent de l'opinion des citoyens par rapport aux différents niveaux de gouvernances contemporains et des niveaux pour lesquels ils ont envie de faire entendre leur voix.

Bien entendu, il s'agit d'élément hypothétique et il est impossible de prédire avec certitudes l'ampleur de l'abstention si le vote n'était plus obligatoire en Wallonie. Nous espérons toutefois que ces éléments puissent venir nourrir ce débat.

7. Bibliographie

- Amjahad A., De Waele J.-M., Hastings M. (Eds) (2011), *Le vote obligatoire : Débats, enjeux et défis*, Economica, coll. « Politiques comparés ».
- Amjahad A., De Waele J.-M., Hastings, M. (2011), Ouvrir le débat... In A. Amjahad, J.-M. De Waele, M. Hastings (Eds), *Le vote obligatoire. Débats, enjeux et défis*, Economica, coll. « Politiques comparés ».
- Bréchon P. (2006), *Comportements et attitudes politiques*, Presses universitaires de Grenoble.
- Dahl R. A. (1998), *On Democracy*, Yale University Press.
- Dandoy R., Delwit P., Pilet, J.-B. (2007), Le vote obligatoire. In A.-P. Frogner, L. De Winter, P. Baudewyns (Eds), *Élections : le reflux ? Comportements et attitudes lors des élections en Belgique*, De Boeck.
- De Maesschalck F. (2013), De niet gemaakte keuze, *Samenleving en Politiek*, vol. 20, n°8.
- De Winter L., Dumont P., Ackaert, J. (2003), La participation électorale réelle et potentielle: des vertus du vote obligatoire. In A.-P. Frogner, A.-M. Aish (Eds), *Élections : la rupture ? Le comportement des Belges face aux élections de 1999*, De Boeck.
- Dumont H. (2004), Le droit de vote : obligation ou responsabilité ?, *Les Cahiers de la Fonderie*, n°31.
- Dumont P., Poirier P., Kies R. (2011), Luxembourg : The Challenge of Inclusive Democracy in a 'Local State', In J. Loughlin, F. Hendricks, A. Lidström(Eds) (2011), *The Oxford Handbook of Local and Regional Democracy in Europe*, Oxford University Press
- Gilissen J. (1958), *Le régime représentatif en Belgique depuis 1790*, La Renaissance du Livre, coll. « Notre passé ».
- Hooghe M., Pelleriaux K. (1998), Compulsory Voting in Belgium: an Application of the Lijphart Thesis, *Electoral Studies*, n°17, pp. 419-424.
- Hooghe M., Walgrave S. (2010), Vote obligatoire et connaissance politique : La parole au citoyen ignorant ? In K. Deschouwer, P. Delwit, M. Hooghe, S. Walgrave (Eds), *Les voix du peuple. Le comportement électoral au scrutin du 10 juin 2009*, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Horiuchi Y. (2001), *Turnout Twist: Higher Voter Turnout in Lower-Level Elections*, Thèse présentée au Massachusetts Institute of Technology.
- Lacroix J. (2007), A Liberal Defence of Compulsory Voting, *Politics*, vol. 27, n°3, pp. 190-195.
- Lever A. (2008), 'A Liberal Defence of Compulsory Voting': Some Reasons for Scepticism, *Politics*, vol. 28, n°1, pp. 61-64.
- Lever A. (2009), Is compulsory voting justified? *Public reason*, vol. 1, n°1, pp. 57-74.

- Levert P. (2001), Le vote obligatoire. In Centre de droit public de l'ULB, *Les élections dans tous leurs états*, Bruylant.
- Lijphart A. (1997), Unequal participation: Democracy's unresolved dilemma, *The American Political Science Review*, vol. 91, n°1, pp. 1-14.
- Loughlin J, Hendricks F., Lidström A.(Eds) (2011), *The Oxford Handbook of Local and Regional Democracy in Europe*, Oxford University Press
- Mabille X. (2011), *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, CRISP.
- Morlan R. (1984), Municipal vs. National Election Voter Turnout: Europe and the United States. *Political Science Quarterly*, vol. 99, n°3, pp.457-470.
- Orban H. (2012), Les conditions d'électorat. In F. Bouhon, M. Reuchamps (Eds), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruylant.
- Reif K., Hermann S. (1980) Nine second-order national elections: a conceptual framework for the analysis of European election results, *European Journal of Political Research*, vol. 1, n°8, pp.3-44.
- Reuchamps M., Caluwaerts D., Bouhon, F. (2012), Le vote obligatoire. In F. Bouhon, M. Reuchamps (Eds), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruylant.
- Schakel A., Jeffery C. (2013), Are Regional Elections really 'Scend-Order' Elections? *Regional Studies*, vol. 47, n°3, pp.323-341.
- Schiffino N., Aish A.-M. (1999), Et si le vote n'était plus obligatoire ? In A.-P. Frogner, A.-M. Aish (Eds), *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, De Boeck.
- Schiffino N., Aish A.-M. (1999). Et si le vote n'était plus obligatoire? In A.-P. Frogner, A.-M. Aish (Eds) *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, De Boeck
- Smith G. (2005), Beyond the Ballot: 57 Democratic Innovations from Around the World, POWER Inquiry.
- Uyttendaele M. (2011), *Trente leçons de droit constitutionnel*, Bruylant, 2011.
- Verba S., Nie N. (1972), *Participation in America: Political Democracy and Social Equality*, Chicago University Press.
- Verba S., Schlozman K., Brady H. (1995), *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Harvard University Press.
- Verjans P. (2009), Mutation des systèmes partisans et résultats électoraux : Proportion congrue et gouvernabilité. In J. Beaufays, G. Matagne (Eds), *La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruylant.
- Wolfinger R., Rosenstone S. (1980), *Who votes?*, Yale University Press.

